



# Succession d'un bien avec des enfants en France et à l'étranger

Par **Avicenne Marc**, le **22/12/2017** à **13:47**

Bonjour à la communauté !

J'ai effectué des recherches mais je ne trouve pas la solution. Peut-être pourriez-vous me venir en aide ? Je l'espère en tout cas ![:smile9]

Mon père, décédé en Algérie, était propriétaire d'un appartement en France. Sur le plan familial, il avait :

- une femme avec qui il s'est marié avec des enfants tous en Algérie.
- une femme avec qui il ne s'est pas marié avec un enfant (c'est moi) tous deux résidents en France.

Je souhaite connaître les démarches à effectuer auprès du notaire avant que ma belle-mère vienne :

- Les documents officiels étrangers suffisent ?
- Les enfants à l'étranger ne pourrions pas venir. Que doivent-ils indiquer dans la procuration ?

Je vous remercie pour aide !